



MARWAN LAHOUD (83)
président de l'AX

AUX URNES, CAMARADES !

Vous recevrez bientôt une convocation à l'assemblée générale extraordinaire dont je vous ai déjà parlé à maintes reprises. Elle se tiendra le mercredi 25 mars 2020 et portera comme annoncé sur les transformations économiques de notre association, sur le plan d'action Jeunes Anciens et sur l'évolution de la gouvernance, et plus précisément sur la constitution de notre conseil d'administration.

Dans une société commerciale, le conseil d'administration est construit autour des compétences requises par son bon fonctionnement et est une garantie du respect des intérêts des actionnaires et de leur égalité de traitement. Dans le cas d'une association comme la nôtre, la clé, au-delà des compétences, réside dans l'engagement des administrateurs au sein d'un conseil représentatif de la diversité de la communauté.

Le mode de sélection actuel, essentiellement basé sur des décisions du conseil – qu'il s'agisse de la liste proposée aux votes ou de la cooptation –, est critiqué car ne laissant pas de choix aux membres de l'association. La candidature spontanée, sous réserve de recueillir quarante parrainages, n'a jamais permis d'élire un candidat. Je vous propose donc la mise en place d'une procédure de sélection transparente, représentative, mais néanmoins encadrée.

Un comité de recrutement de six membres est constitué pour une durée de trois ans. Ses membres sont désignés par le conseil sur proposition du bureau. Il comprend deux membres du conseil hors bureau, un président d'honneur et trois titulaires de l'association non-membres du conseil.

Son rôle est d'abord de proposer un profil type, en fonction des besoins de renouvellement, des compétences manquantes et du besoin de représentativité. Ce comité a ensuite la responsabilité de collecter, de rechercher, voire de susciter les candidatures. Les candidats à jour de leurs cotisations, ayant transmis leurs CV et leurs lettres de motivations, seront interviewés par le comité qui, à l'issue, proposera une liste à l'approbation du conseil pour la soumettre à l'assemblée générale. Les CV et les lettres de motivation seront publiés, avant l'assemblée générale ordinaire de juin prochain, sur le site de l'AX. L'objectif est de proposer à votre vote plus d'un nom par poste ouvert, en sus des candidats spontanés ayant réuni les parrainages valides de l'année en cours. Vous aurez ainsi le choix.

L'année 2020, où vous sera proposé pour la première fois le vote électronique, sera une année de transition car les modifications de nos textes fondateurs, que vous déciderez le 25 mars, ne seront techniquement en vigueur qu'après leur passage au ministère de l'Intérieur et au Conseil d'État, procédure longue s'il en est. Néanmoins, le conseil de l'AX a bien voulu approuver ma proposition d'opérer en 2020 de la manière la plus proche de la situation cible. C'est ainsi que nos camarades Denis Ranque (70), Laurent Billès-Garabédian (83) et Xavier Ploquin (2007), tout en travaillant sur la charte du futur comité de recrutement, ont bien voulu en assumer le rôle pour la première campagne de recrutement. X